



COMUNICATO STAMPA COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bardonecchia, Modane, Courmayeur – 16 dicembre 2005
Bardonecchia, Modane, Courmayeur – 16 décembre 2005

Nuove tariffe per i trafori del Frejus e del Monte Bianco a partire dal 1° gennaio 2006

In applicazione delle decisioni assunte dal Governo francese e da quello italiano nell'ottobre 2001, le commissioni intergovernative di controllo del traforo del Monte Bianco e del traforo del Frejus hanno approvato, rispettivamente nei mesi di ottobre e dicembre, un aumento tariffario applicabile a far data dal 1° gennaio 2006.

Per quanto riguarda il traforo del Frejus, tale decisione è volta a contribuire al finanziamento delle nuove infrastrutture e dei nuovi impianti di sicurezza, in particolare la galleria di soccorso.

Quanto al traforo del Monte Bianco, l'aumento delle tariffe contribuirà all'ammortamento dei costi sostenuti per i lavori di ristrutturazione realizzati tra il 2000 e il 2002 pari a 380 milioni di Euro.

L'aumento tariffario, che avrà effetto a decorrere dalle ore 00.00 del 1° gennaio 2006, si traduce come segue:

- mezzi pesanti: aumento effettivo delle tariffe (al netto di IVA) attualmente in vigore del 4,08% per le categorie euro 2 e 3 e del 3,83% per la categoria euro 1;
- veicoli leggeri: aumento effettivo delle tariffe (IVA inclusa) attualmente in vigore del 2,24%.

Le nuove tariffe sono riportate nelle tavole allegate.

Nouveaux tarifs aux tunnels du Fréjus et du Mont Blanc à partir du 1^{er} janvier 2006

En application des décisions prises par les états français et italien en octobre 2001, les commissions intergouvernementales de contrôle des tunnels du Mont Blanc et du Fréjus ont approuvé, respectivement aux mois d'octobre et décembre, une augmentation des tarifs des deux tunnels applicable à compter du 1^{er} janvier 2006.

Cette décision a pour objectif de permettre le financement des ouvrages et équipements d'amélioration de la sécurité du tunnel du Fréjus, notamment la galerie de sécurité.

Pour le tunnel du Mont Blanc, l'augmentation des tarifs contribuera à l'amortissement des coûts des travaux de réhabilitation réalisés entre 2000 et 2002 pour un montant de 380 millions d'euros.

Cette augmentation, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 à 0h00, se traduit par :

- poids lourds : augmentation effective des tarifs HT actuellement en vigueur de 4,08% pour les catégories euro 2 et 3 et de 3,83% pour la catégorie euro 1 ;
- véhicules légers : augmentation effective des tarifs TTC actuellement en vigueur de 2,24%.

Les nouveaux tarifs figurent dans les tableaux en annexe.

Contatti Stampa - Contacts Presse :

SFTRF : Laurence BRASSAC – Tél. : 0033 (0)4 79 20 26 84 – Fax : 0033 (0)4 79 20 26 10

SITAF : Direzione di Esercizio : Tél. : 00 39 0122 909011



GEIE-TMB : Erika NORO, Sandra ZIGGIOTTO – Tel : 0039 0165 890403/07 – 0033 (0)4 50 55 39 03/07 – Fax 0039 0165 890591

TARIFS APPLICABLES AU TUNNEL DU FREJUS AU 01/01/2006 TARIFFE APPLICABILI AL TRAFORO DEL FREJUS DAL 01/01/2006



TUNNEL DU FREJUS TARIF TTC EN VIGUEUR AU 01/01/2006 (France) (TVA 19,60%)



Classe	TYPE DE VEHICULE	aller simple	aller-retour(1)	ABONNEMENT 2 ans (2)	
				10 passages	50 passages
5	Moto, moto avec side-car, moto avec remorque 	20,70	25,90	64,90	227,00
1	Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur au droit de l'essieu avant est inférieure à 1,30 m véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m 	31,20	38,90	97,30	340,40
2	Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur totale est supérieure à 2 m et inférieure ou égale à 3 m 	41,30	51,90	129,80	454,10
3 EURO : 2 - 3	Véhicule à deux essieux dont la hauteur totale est supérieure à 3 m 	113,20	181,60	ABONNEMENT FORFAITAIRE SEMESTRIEL 830,80 valide pour les classes 5 et 1 (Echéance 30/06 - 31/12)	POUR TOUTES LES CLASSES P.L. (3 - 4 - B - C) POSSIBILITE D'ABONNEMENT POST-PAIEMENT (Service Commercial 0479202609)
3 EURO : 1		119,70	192,10		
4 EURO : 2 - 3	Véhicule à trois essieux ou plus dont la hauteur totale est supérieure à 3 m 	227,40	368,30		
4 EURO : 1		240,60	389,60		
B (Fréjus) EURO 2 - 3	Transit exceptionnel : largeur comprise entre 2,81 m et 3,50 m	315,70			
B (Fréjus) EURO 1		334,10			
C (Fréjus) EURO 2 - 3	Transit exceptionnel : largeur comprise entre 3,51 m et 6 m ou longueur supérieure à 25 m	626,70			
C (Fréjus) EURO 1		663,10			
MP EURO 2 - 3	Transit sous escorte : matières dangereuses	91,60			
MP EURO 1		96,90			

1) Pour les véhicules des classes 1, 2 et 5, le retour est valable jusqu'à 24 heures du septième jour suivant celui d'émission. Pour les véhicules des classes 3 et 4, le retour est valable jusqu'à 24 heures du quatrième jour suivant celui d'émission.





2) Les "abonnements deux ans" ne sont pas cessibles, sont liés à un véhicule d'une classe définie et donnent droit à 10 ou 50 passages sur une période de 24 mois consécutifs à l'exclusion de celui de l'émission.

Cartes de crédit acceptées : DKV - SHELL - TOTAL - UTA - S.I. (Visa/Mastercard)



TUNNEL DU FREJUS TARIF TTC EN VIGUEUR AU 01/01/2006 (Italie) (IVA 20%)



Classe	TYPE DE VEHICULE	aller simple	aller-retour(1)	ABONNEMENT 2 ans (2)	
				10 passages	50 passages
5	Moto, moto avec side-car, moto avec remorque 	20,70	25,90	64,90	227,00
1	Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur au droit de l'essieu avant est inférieure à 1,30 m véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m 	31,20	38,90	97,30	340,40
2	Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur totale est supérieure à 2 m et inférieure ou égale à 3 m 	41,30	51,90	129,80	454,10
3 EURO : 2 - 3	Véhicule à deux essieux dont la hauteur totale est supérieure à 3 m 	113,50	182,20	ABONNEMENT FORFAITAIRE SEMESTRIEL 830,80 valide pour les classes 5 et 1 (Echéance 30/06 - 31/12)	POUR TOUTES LES CLASSES P.L. (3 - 4 - B - C) POSSIBILITE D'ABONNEMENT POST-PAIEMENT (Service Commercial 0479202609)
3 EURO : 1		120,10	192,80		
4 EURO : 2 - 3	Véhicule à trois essieux ou plus dont la hauteur totale est supérieure à 3 m 	228,20	369,50		
4 EURO : 1		241,40	390,90		
B (Fréjus) EURO 2 - 3	Transit exceptionnel : largeur comprise entre 2,81 m et 3,50 m	316,80			
B (Fréjus) EURO 1		335,20			
C (Fréjus) EURO 2 - 3	Transit exceptionnel : largeur comprise entre 3,51 m et 6 m ou longueur supérieure à 25 m	628,80			
C (Fréjus) EURO 1		665,30			
MP EURO 2 - 3	Transit sous escorte : matières dangereuses	91,90			
MP EURO 1		97,20			

1) Pour les véhicules des classes 1, 2 et 5, le retour est valable jusqu'à 24 heures du septième jour suivant celui d'émission. Pour les véhicules des classes 3 et 4, le retour est valable jusqu'à 24 heures du quatrième jour suivant celui d'émission.

2) Les "abonnements deux ans" ne sont pas cessibles, sont liés à un véhicule d'une classe définie et donnent droit à 10 ou 50 passages sur une période de 24 mois consécutifs à l'exclusion de celui de l'émission.

Cartes de crédit acceptées : DKV - SHELL - TOTAL - UTA - S.I. (Visa/Mastercard)

TARIFS APPLICABILI AU TUNNEL DU MONT BLANC AU 01/01/2006
TARIFFE APPLICABILI AL TRAFORO DEL MONTE BIANCO DAL 01/01/2006

TARIFFE DAL 1°-1-2006

(IVA 20% o TVA 19,60% inclusa)

TARIFS AU 1^{er}-1-2006

(TVA 19,60% ou IVA 20% incluse)

VEICOLI LEGGERI VEHICULES LEGRS	CLASSE	TIPO DI VEICOLO TYPE DE VEHICULE	LATO ITALIA e LATO FRANCIA COTE ITALIE et COTE FRANCE				
			Corsa semplice Course simple	Andata- ritorno (1) Aller- retour (1)	Abbonamento (2) Abonnement (2)		
					10 transiti 10 passages	20 transiti 20 passages	
VEICOLI LEGGERI VEHICULES LEGRS	5	Moto, moto con side-car, moto con rimorchio Moto, moto avec side-car, moto avec remorque	20,70	25,90	64,90	90,80	
	1	Veicolo a due o più assi la cui altezza, misurabile all'asse anteriore, sia inferiore a 1,30 m e la cui altezza totale sia inferiore o uguale a 2 m Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur au droit de l'essieu avant est inférieure à 1,30 m et la	31,20	38,90	97,30	136,30	
	2	Veicolo a due o più assi la cui altezza totale sia superiore a 2 m e inferiore o uguale a 3 m Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur totale est supérieure à 2 m et inférieure ou égale à 3 m	41,30	51,90	129,80	181,70	
MEZZI PESANTI POIDS LOURDS	3	EURO : 2 - 3	LATO ITALIA COTE ITALIE		LATO FRANCIA COTE FRANCE		
			Corsa semplice Course simple	Andata- ritorno (1) Aller- retour (1)	Corsa semplice Course simple	Andata- ritorno (1) Aller- retour (1)	
	3	EURO : 2 - 3	Veicolo a due assi la cui altezza totale sia superiore a 3 m Véhicule à deux essieux dont la hauteur totale est supérieure à 3 m	113,50	182,20	113,20	181,60
	3	EURO : 1		120,10	192,80	119,70	192,10
	4	EURO : 2 - 3	Veicolo a tre o più assi la cui altezza totale sia superiore a 3 m Véhicule à trois essieux ou plus dont la hauteur totale est supérieure à 3 m	228,20	369,50	227,40	368,30
				241,40	390,90	240,60	389,60
	classe D	EURO : 2 - 3	Trasporto eccezionale "A" (frigoriferi) Transport exceptionnel "A" (frigorifiques)	199,75	-	199,15	-
	classe D	EURO : 1		210,45	-	209,80	-
	classe E	EURO : 2 - 3	Trasporto eccezionale "B" Transport exceptionnel "B"	628,80	-	626,70	-
664,90				-	663,10	-	

(1) Validità / Validité A.R. cl. 1, 2, 5 : 7 giorni/jours
 Validità / Validité A.R. cl. 3, 4 : 15 giorni/jours

(2) Validità / Validité AB/10-AB/20 : 2 anni/ans